



CINÉMA LOUIS MALLE
PLACE DUTOURS - 46220 PRAYSSAC



Communiqué de presse
Soirée exceptionnelle
Vendredi 26 novembre à 20h30
Projection du film

C'est dur d'être aimé par des cons
en présence du réalisateur **Daniel Leconte**

FILM EN STOCK présente

FESTIVAL DE CANNES
SÉLECTION OFFICIELLE
HORS COMPÉTITION

un film de **DANIEL LECONTE**
« C'EST DUR D'ÊTRE AIMÉ PAR DES CONS »

FILM EN STOCK présente en partenariat avec BOC EN STOCK un film de Daniel LECONTE écrit par Xavier LIBERMAN, David QUÉZEMARD, Thomas REICH, Vincent LAURENT ABELLARD, Grégoire CHEVALERNAUD et Cyrille de TURCKHEIM illustré par Raphaël COHEN
mixé par Daniel LECONTE avec le soutien de CANAL+ et avec le soutien du CENTRE NATIONAL DE LA CINÉMATOGRAPHIE
coproduit par PYRAMIDE, France 3 Énergie, PYRAMIDE, INTERNATIONALE de cinéma, université de Caen, Université de Caen et de la région de Caen

Contact : Philippe Etienne - 06 87 52 95 59 - p.etienne@lescinesdecocagne.com

Synopsis

Pour avoir reproduit les douze caricatures danoises ayant déclenché la colère des musulmans aux quatre coins du monde, Philippe Val, le patron de Charlie Hebdo, journal satirique français, est assigné en justice par la Mosquée de Paris, la Ligue Islamique Mondiale et l'Union des Organisations Islamiques de France.

Un procès exceptionnel que Daniel Leconte suit en temps réel afin de décrypter avec les acteurs clés, les enjeux politiques internationaux, médiatiques et idéologiques. Avec en images : avocats, témoins, médias, conférences de rédaction, manifestations de soutien... Avec aussi les prises de positions des intellectuels et des hommes politiques, les réactions de l'accusation et des pays musulmans... Une réflexion sur l'Islam, sur la presse, sur l'état de l'opinion dans la société française mais aussi une tentative de réponse aux défis lancés par l'intégrisme à toutes les démocraties.



Le réalisateur



Daniel Leconte a commencé en 1972 comme pigiste pour **Politique Hebdo** et **Le Monde diplomatique**. Envoyé spécial en Thaïlande en 1972 puis au Laos et au Cambodge en 1973 et 1974, il est l'auteur de plusieurs grands reportages sur le conflit indochinois. Il travaille également pour le supplément du journal **Le Monde** avant d'intégrer le service étranger de la rédaction de **Libération** en 1979.

Grand reporter, il a produit les émissions **L'Histoire Immédiate** (Antenne2), **Zanzibar** (France3) et **Transit** (Arte). Il a aussi été présentateur du journal télévisé sur Antenne 2 et directeur-adjoint de

l'information sur Arte.

En 1994, il crée **Doc en Stock** et devient producteur indépendant. Après avoir produit pendant plusieurs années pour ARTE un magazine régulier d'information et de société **THEMA / De quoi j'me mêle !** dont la vocation était d'ouvrir le débat sur des sujets extrêmement variés mais toujours sensibles, il crée et produit en 2012 la collection documentaire géopolitique **I love democracy**. En 1999, il crée **Film en Stock** et devient producteur de fiction, d'animation et de cinéma. Pour Film en Stock, il réalise trois films pour les salles.

Daniel Leconte est également réalisateur de plus d'une cinquantaine de grands reportages et documentaires, diffusés en France et à l'étranger, parmi lesquels **La deuxième vie de Klaus Barbie** (1986), **Le rêve perdu de Nicolas Kazakov** (1991), **L'enfance d'un chef** (2001), **La guerre pour de vrai** (2002), **Vous avez dit antisémite ?** (2003), **Juan Carlos, enfance d'un chef** (2007), **C'est dur d'être aimé par des cons** (2008) et **L'humour à mort** (2015).

Contact : Philippe Etienne - 06 87 52 95 59 - p.etienne@lescinesdecocagne.com

Extrait d'entretien avec le réalisateur

C'EST DUR D'ÊTRE AIMÉ PAR DES CONS est réalisé à la fois en aval, avec des témoignages recueillis après, et en amont du procès où vous suivez l'équipe de Charlie Hebdo. Pourquoi ce choix ?

A partir du moment où je savais qu'il ne me serait pas permis de tourner dans la salle d'audience, la forme de ce documentaire s'est imposée d'elle-même. Il n'y avait que trois conditions : tourner avant le procès, après le procès et dans la salle des pas perdus du tribunal. Avec ces trois éléments, j'avais mon théâtre, qui permettait de construire la dramaturgie du film. Le problème, de taille, c'est qu'il me manquait la salle d'audience. Il fallait donc restituer d'une manière ou d'une autre ce formidable débat qui s'y était déroulé. Je n'avais qu'une seule certitude : je ne voulais aucun artifice dans la captation de la parole des protagonistes, des témoins, des avocats et des magistrats, genre par exemple docu-fiction. Tout devait donc se jouer lors des entretiens. J'ai demandé la transcription des débats afin de remettre mes interlocuteurs en situation au moment du tournage, pour qu'ils me répondent au plus près des termes utilisés pendant les audiences, mais aussi pour le climat des échanges, jusque dans les attitudes.

L'enjeu n'est pourtant alors plus le même : lors de ces entretiens, l'issue du procès est connue. Pensez-vous que cela a contribué à leur ton assez allègre, presque amusé ?

Premièrement, ces entretiens témoignent de l'ambiance des audiences qui a parfois viré à la franche rigolade. De ce point de vue, les entretiens sont d'ailleurs plutôt en-deçà. La plaidoirie de Richard Malka, l'avocat du journal, s'est réellement passée comme elle est décrite, avec de vrais éclats de rire. Celle de Me Kiejman aussi, qui sur un mode très brillant, « draguait » la procureure ou « menaçait » le président, ce qui a provoqué des secousses de rire jusque chez les magistrats ou les plaignants. Cette dimension là se devait d'apparaître dans le film.

Deuxièmement, c'est l'esprit de Charlie Hebdo qui était en jeu, cet esprit particulier qui consiste à mener la charge avec l'humour comme arme de destruction massive de la bêtise. Il m'était difficile de ne pas rester dans ce registre-là. Il n'en était d'ailleurs pas question puisque c'était le registre de Charlie : un concentré de « l'esprit français » dans ce qu'il a de meilleur, à la fois profond et pétillant d'intelligence. Comme une façon d'introduire de la distance, un peu de légèreté dans une affaire qui au fond, est très grave.

Ce qui déplace ce qu'on pourrait penser être l'objet du film (le procès) vers une cause commune aux deux parties...

Le principe, mais aussi la difficulté du film, était de revisiter le procès en connaissant d'avance son issue. Il fallait donc constamment se faire violence pour rester dans les faits et évacuer le commentaire. Je voulais aussi que les protagonistes soient des protagonistes et en même temps les acteurs d'une aventure collective. Les deux parties adverses ont en effet construit, au-delà de la scénographie judiciaire, un espace de dialogue démocratique pour régler un problème qui divisait la société française. Et au-delà, toutes les sociétés démocratiques occidentales confrontées à la question de l'intégrisme et du terrorisme. Ce procès n'était pas un règlement de compte. C'était l'occasion de porter le débat au niveau le plus sophistiqué qu'il soit, afin qu'il puisse entrer en résonance avec les valeurs de la république et de la laïcité. C'est cela la modernité du procès et son caractère exceptionnel. Après le verdict, Maître Szpiner, l'avocat des plaignants, nous a d'ailleurs expliqué en quoi finalement, il avait rendu service à Charlie Hebdo en acceptant de défendre la Mosquée de Paris dans ce procès. Même si je ne suis pas sûr que c'était son intention initiale, au final, il n'avait pas tort : sans procès, il n'y aurait eu ni débat de cette qualité, ni jurisprudence. Alors au bout du compte, oui merci à la Mosquée de Paris.

Entretien réalisé par Alex Masson pour Pyramide Distribution



Contact : Philippe Etienne - 06 87 52 95 59 - p.etienne@lescinesdecocagne.com

Extraits de presse



Le Monde : « *Comment filmer un procès sachant que la loi ne le permet pas sauf dérogation exceptionnelle. Le documentariste Daniel Leconte a trouvé : reprendre l'affaire en amont et en aval, tourner avant et après les audiences, laisser traîner l'objectif et le micro dans la salle des pas perdus, fantastique chambre d'échos. Sans oublier l'essentiel : convoquer séparément les principaux acteurs de la pièce dans un studio, les confronter un à un à la lecture de la transcription des débats afin de les remettre dans le bain puis les interroger. Le résultat est l'un des films les plus édifiants, décapants et drôles de la rentrée, cinématographique et non télévisuelle. Une consécration pour un documentaire. Elle est amplement méritée.* ». **Pierre Assouline.**

Télérama : « *Comme ce documentaire s'avère digne des grandes fictions, les deux avocats deviennent des personnages de premier plan. Maître Malka aux yeux pétillants et au sourire banane, devient forcément le « gentil » qui défend Charlie...Maître Szpiner lui, se glisse voluptueusement dans le rôle du méchant. Un suave à la Mankiewicz, style George Sanders dans Eve...Bien sûr, et c'est le plus important, Daniel Leconte signe, avec ce film essentiel, une réflexion ardente sur la liberté d'expression. Et sur les peurs et les lâchetés qu'elle suscite, hélas, chez ceux-là même qui devraient les défendre sans états d'âme.* ». **Pierre Murat**

Libération : « *C'est un jugement voltairien. Le film limpide et drôle de Daniel Leconte sur le procès Charlie raconte pourquoi la publication des caricatures de Mahomet ne saurait constituer un délit... La France blanche, républicaine et assimilationniste d'antan ne connaissait pas ces dilemmes. En mineur, le bon film de Leconte montre qu'elle doit aussi apprendre les arcanes de la diversité.* ». **Laurent Joffrin.**